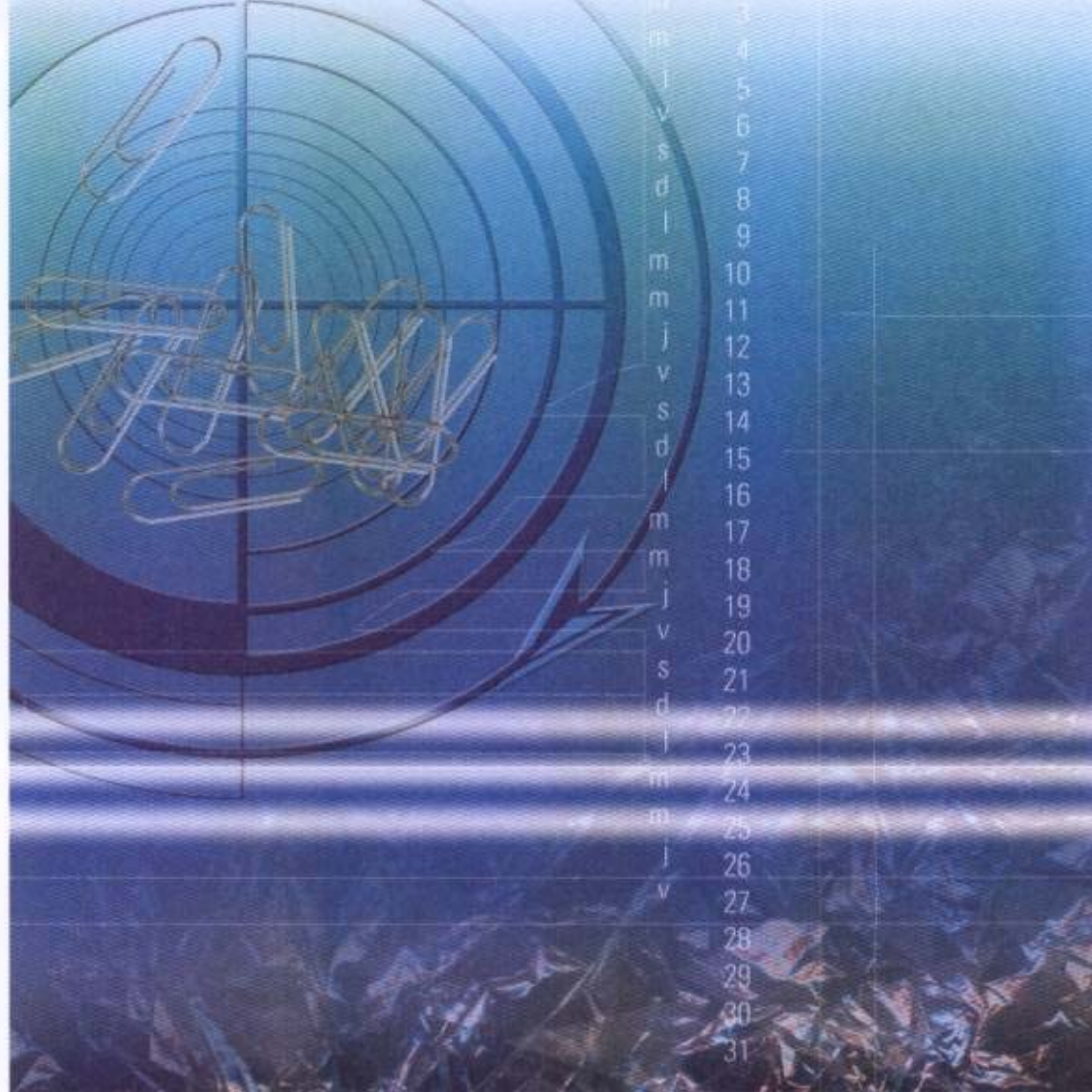




aix-marseille

académie

bulletin
académique



n° 349



du 10 avril 2006

SOMMAIRE

DIVISION FINANCIERE	
➤ Indemnisation des épreuves orales d'examen comportant la lecture d'un dossier	1
DIVISION DES PERSONNELS ATOSS	
➤ Mouvement des SGA, SGASU, SGEPEs, Directeur de CLOUS	2
➤ Accès des personnels handicapés à la fonction publique	3
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	
➤ Liste d'aptitude à l'emploi de Directeur-Adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège	8
➤ Mouvement des Directeurs-Adjoints chargés de SEGPA de collège Année 2006/2007	12
➤ Notation administrative des Directeurs-Adjoints chargés de SEGPA de collège Année 2005/2006	14
DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES	
➤ Intégration : accès exceptionnel par liste d'aptitude des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, professeur de lycée professionnel ou des professeurs d'éducation physique et sportive Intégration : accès exceptionnel par liste d'aptitude des maîtres rémunérés en tant que PEGC à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2006/2007	17
➤ Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des échelles de rémunération de professeur d'enseignement général de collège et de chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2006/2007	22
➤ Tableau d'avancement à la hors classe des échelles de rémunération de professeur certifié, professeur de lycée professionnel, professeur d'enseignement général de collège, chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive ou de professeur d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2006/2007	25
➤ « Tour extérieur » Tableau d'avancement à la hors classe des agrégés et des professeurs de chaire supérieure « Tour extérieur » Liste d'aptitude des agrégés - Année scolaire 2006/2007	31
➤ « Tour extérieur » Accès par liste d'aptitude des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé, à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive Année scolaire 2006/2007	37

DIVISION FINANCIERE

DIFIN/06-349-375 du 10/04/06

INDEMNISATION DES EPREUVES ORALES D'EXAMEN COMPORTANT LA LECTURE D'UN DOSSIER

Références : Décret n° 56-585 du 12 juin 1956

Destinataires : Tous personnels de l'Académie

Affaire suivie par :
Mmes CHEVALIER et LEMOINE - Tel : 04 42 91 72 86 / 87

Par note en date du 29-09-2005, le Ministre de l'éducation nationale précise que lorsqu'une épreuve orale d'examen est précédée d'une lecture de dossier, cette dernière doit être considérée comme faisant partie intégrante de l'interrogation et ne saurait en tant que telle faire l'objet d'une rémunération spécifique.

Les membres du jury seront donc, dès la session 2006, rémunérés pour chaque candidat auditionné sur la base de la durée réglementaire de l'épreuve, conformément aux dispositions du décret n° 56-585 du 12 juin 1956.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-349-428 du 10/04/06

MOUVEMENT DES SGA, SGASU, SGEPEs, DIRECTEUR DE CLOUS

Références : B.O.E.N. n° 13 du 31 mars 2006
Note de service DE-A2 n° 2006-045 du 20 mars 2006
(N° 2006-139G)

Destinataires : SGA, SGASU, SGEPEs, Directeur de CLOUS et CASU

Affaire suivie par :

Mme GALZY Tel : 04 42 91 72 41

Chef du Bureau de gestion des personnels administratifs de catégorie "A", affaires réservées et gestion des travailleurs handicapés

Fax : 04 42 91 70 06 e.mail : veronique.galzy@ac-aix-marseille.fr

Un mouvement national sur les emplois fonctionnels administratifs est organisé par la Direction de l'Encadrement du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la rentrée 2006.

Pour connaître les modalités de participation à ce mouvement et les postes vacants ou susceptibles de l'être, il convient de se reporter à la note de service DE-A2 n° 2006-045 du 20 mars 2006 publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n° 13 du 31 mars 2006.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-349-427 du 10/04/06

ACCES DES PERSONNELS HANDICAPES A LA FONCTION PUBLIQUE

Références - Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
- Décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié
- N° 2006-124G

Destinataires : Tous publics

Affaire suivie par :

Mme GALZY Tel : 04 42 91 72 41

Chef du Bureau de gestion des personnels administratifs de catégorie "A", affaires réservées et gestion des travailleurs handicapés

Fax : 04 42 91 70 06 e.mail : veronique.galzy@ac-aix-marseille.fr

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la réglementation relative au recrutement des travailleurs handicapés en qualité de personnels contractuels.

La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi précitée, constituent le cadre légal et réglementaire du dispositif.

Celui-ci permet à l'administration de recruter en qualité d'agent contractuel une personne handicapée et de la titulariser au bout d'un an, sous réserve qu'elle justifie des diplômes ou du niveau d'études exigés des candidats aux concours externes et qu'elle soit reconnue apte professionnellement à exercer les fonctions demandées.

Les demandes déposées par les candidats désirant bénéficier de ce dispositif seront instruites par mes services. Il est rappelé que préalablement au dépôt du dossier, les intéressés doivent s'être vu reconnaître la qualité de travailleur handicapé et déterminer leur taux de handicap par la COTOREP de leur département.

Les dossiers complétés, selon le modèle joint en annexe, devront m'être retournés sous le présent timbre pour le **9 mai 2006**, délai de rigueur.

N.B. : Du fait de leur mise à disposition auprès des collectivités territoriales, les personnels ouvriers ne sont plus concernés par ce recrutement à l'Education Nationale.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.



Rectorat

Division des personnels
administratifs,
techniques, ouvriers,
sociaux et de santé

Affaire suivie par
Véronique Galzy
Tél : 04.42.91.72.41
Fax : 04.42.91.70.06
Mél : ce.dipa@ac-aix-
marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ANNEXE

Nature de l'emploi demandé :

- ☐ Personnel administratif
☐ Personnel de laboratoire
☐ Autre (à préciser)

DEMANDE DE RECRUTEMENT EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL TRAVAILLEUR HANDICAPE

Je soussigné(e),
Nom de naissance
Nom marital
Prénoms
Sexe Nationalité
Date de naissance |__| |__| |__| |__| |__| |__|
Département |__| |__| ou pays
Commune de naissance

Situation familiale : ☐ Célibataire, ☐ Marié(e), ☐ Pacsé(e), ☐ Concubin(e),
☐ Divorcé(e), ☐ Séparé(e), ☐ veuf(ve)

Nombre d'enfants |__| |__|

Situation militaire

Adresse

Code postal |__| |__| |__| |__| |__| |__| Commune

Tél. |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| et/ou Portable |0|6| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Reconnu travailleur handicapé par décision de la COTOREP de (1)
en date du |__| |__| |__| |__| |__| |__| Handicap catégorie ☐ A ☐ B ☐ C (2)

sollicite un emploi d'agent contractuel auprès de l'Académie d'AIX-
MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 Août 1995.

A , le |__| |__| |__| |__| |__| |__|

(1) Préciser le département du siège de la COTOREP concernée.
(2) Cocher la mention utile.

Signature du postulant :

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- ⇒ Photocopie de la carte nationale d'identité.
- ⇒ Attestation délivrée par la COTOREP reconnaissant la qualité de travailleur handicapé et prononçant le reclassement selon la gravité du handicap.
- ⇒ Attestation de positionnement régulier au regard du code du service national.
- ⇒ Attestation(s) de diplôme(s).
- ⇒ Attestation(s) d'expériences professionnelles antérieures ou de formations et stages suivis (si les rubriques correspondantes ont été renseignées ci-contre).
- ⇒ Lettre de motivation.
- ⇒ Curriculum Vitae (CV).
- ⇒ Attestation de chômage délivrée par l'ANPE.
- ⇒ Attestation employeur, pour les candidats employés hors éducation nationale.
- ⇒ Grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service employeur.

NB : Un extrait du casier judiciaire national n°2 sera demandé par les soins de l'Administration.

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 9 MAI 2006

**au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
Division des Personnels Administratifs,
Techniques, Ouvriers, Sociaux et de Santé (DIPA)**

A l'attention de Madame Véronique GALZY

Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

***La commission chargée du recrutement aura lieu courant juin 2006,
chaque candidat recevra une réponse écrite (positive ou négative) début juillet 2006.***

FICHE D'EVALUATION

A compléter par le chef d'établissement ou de service

Cette fiche concerne uniquement les candidats qui exercent ou ont exercé une activité en qualité de CES / CEC au sein de l'Education Nationale

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

NOM du candidat(e) :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

Etablissement scolaire d'exercice :

Employé(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| Date de fin de contrat prévue : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nature et description de l'emploi :

.....

PONCTUALITE ☐ TB ☐ B ☐ AB ☐ P

ASSIDUITE ☐ TB ☐ B ☐ AB ☐ P

ACTIVITE ET EFFICACITE ☐ TB ☐ B ☐ AB ☐ P

ADAPTATION A L'EMPLOI ACTUEL ☐ TB ☐ B ☐ AB ☐ P

Appréciation générale :

.....

Fait à le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Le chef d'établissement ou de service

SIGNATURE :

CACHET de l'établissement :

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/06-349-257 du 10/04/06

LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE DE COLLEGE

Références :

Décret n°81-482 du 8 mai 1981 - Circulaire n°81-497 du 2 Décembre 1981 (B.O n°46 du 17 décembre 1981) modifié par la circulaire n°82-082 du 17 Février 1982 (B.O n°9 du 4 mars 1982).

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale :

- des Bouches-du-Rhône
- des Hautes- Alpes
- des Alpes de Hautes Provence
- de Vaucluse

Affaire suivie par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 09

J'appelle votre attention sur les textes cités en référence, relatifs aux conditions et modalités de nomination aux emplois de Directeur-Adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège qui précisent, notamment, les conditions d'inscriptions sur la liste d'aptitude à ces emplois.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude pouvant conduire à une délégation dans les fonctions de Directeur - Adjoint chargé de S.E.G.P.A de collège, **les membres du corps enseignant**, qu'ils occupent déjà ou non un emploi de direction :

- titulaires à la date à laquelle ils déposent leur dossier, **du diplôme de Directeur d'établissements d'éducation adapté et spécialisée**, institué par l'arrêté du 24 juin 1963 modifié ;
- âgés de 30 ans au moins et justifiant de cinq années de services accomplis en qualité de **titulaire** dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1^{er} octobre 2006.(copie de l'arrêté de titularisation à joindre au dossier).

Peuvent également être pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

II - DEPOT ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature sera établi en triple exemplaire :

- **Le 1^{er} exemplaire** est destiné à l'Inspecteur Départemental de l'Education Spécialisée,
- **Le 2^{ème} exemplaire** est destiné à l'Inspecteur d'Académie,
- **Le 3^{ème} exemplaire** est destiné au Rectorat - DIPE : Bureau des Personnels d'Inspection, Direction, Education, Orientation.

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion des dispositions de la présente circulaire et adresser les fiches de candidatures aux personnels qui vous en feront la demande (voir annexe).

Les personnels de votre département, **en stage dans le centre de formation de SURESNES**, pourront également présenter leur candidature sous couvert du Chef d'établissement où ils étaient affectés avant leur départ en stage. Il vous appartient de les en aviser.

Toutes les notices de candidature devront me parvenir, **pour le JEUDI 20 AVRIL 2006 DELAI DE RIGUEUR**, accompagnées d'une liste récapitulative, établie par ordre préférentiel.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DEPARTEMENT :

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT
CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE**

(Cocher les cases correspondantes)

NOM (en capitales) M ☐ Mme ☐ Mlle ☐ PRENOMS : ----- Né (e) : ----- DATE DE NAISSANCE : ----- Célibataire ☐ Marié (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf (ve) ☐ Charges de famille - Enfants à charge Profession du Conjoint : ----- Lieu d'exercice : ----- S'il est membre de l'enseignement, préciser son grade et sa discipline ----- - ADRESSE PERSONNELLE : ----- ----- N° de Téléphone : -----	GRADE ACTUEL (corps d'origine) : ECHELON : ----- à compter du : ----- EMPLOIS OU FONCTIONS Actuelles : ----- à compter du : ----- ETABLISSEMENT D'EXERCICE : ----- ----- Titres Universitaires (1) Date d'obtention : ----- ----- Date d'obtention du DDEEAS : ----- V O E U X <table style="width: 100%;"><thead><tr><th></th><th style="text-align: center;">logé</th><th style="text-align: center;">non logé</th><th style="text-align: center;">Indifférent</th></tr></thead><tbody><tr><td>1.....</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td></tr><tr><td>2.....</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td></tr><tr><td>3.....</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td></tr><tr><td>4.....</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td></tr><tr><td>5.....</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td></tr><tr><td>6.....</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td><td style="text-align: center;">☐</td></tr></tbody></table>		logé	non logé	Indifférent	1.....	☐	☐	☐	2.....	☐	☐	☐	3.....	☐	☐	☐	4.....	☐	☐	☐	5.....	☐	☐	☐	6.....	☐	☐	☐
	logé	non logé	Indifférent																										
1.....	☐	☐	☐																										
2.....	☐	☐	☐																										
3.....	☐	☐	☐																										
4.....	☐	☐	☐																										
5.....	☐	☐	☐																										
6.....	☐	☐	☐																										

DECOMPTE DES SERVICES		
Qualité	Ets d'Exercice	Durée
A - Accomplis hors de l'enseignement spécial		
TOTAL :		
B - Accomplis dans l'enseignement spécial		
TOTAL :		
TOTAL GENERAL AU 1 ^{er} OCTOBRE 2006 :		
(1) Préciser l'option des diplômes		

**EN CAS D'INSCRIPTION, JE M'ENGAGE A ACCEPTER
LE POSTE QUI ME SERA ATTRIBUE**

DATE :

SIGNATURE

Département :

AVIS SUR LA CANDIDATURE

DE M.

Aux fonctions de :

Fonctions actuelles :

Elément administratif de la note (1) :

Elément pédagogique de la note (1) :

	A F F E C T A T I O N		
	EXCELLENT	SATISFAISANT	INSUFFISANT
<u>Aptitude révélée dans l'enseignement spécial</u> <u>Sens de l'éducation</u> (influence éducative en classe - intérêt porté aux problèmes éducatifs - participation aux activités éducatives - ouverture aux méthodes nouvelles objectivité etc... <u>Aptitude à l'organisation</u> (méthode dans le travail personnel - organisation du travail en classe ou des activités extra-scolaires etc... <u>Aptitude aux relations et à la communication</u> (disponibilité, esprit de coopération et sens de l'équipe, aisance dans les relations avec les autres, qualités d'animateur, vues au travers des relations avec les autorités hiérarchiques, les collègues, les élèves, les parents, expression orale en public). <u>Aptitude à l'autorité</u> (ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, force de caractère, goût et sens de la décision, goût des responsabilités).			

(1) Pour les personnels dont la note comprend ces deux éléments.

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

APPRECIATION GENERALE DES APTITUDES AUX FONCTIONS SOLLICITEES :

EXCELLENT ☐

SATISFAISANT ☐

INSUFFISANT ☐

CONCLUSION :

AVIS DE L'INSPECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE SPECIALISEE :

Le Chef d'Etablissement ou, pour les maîtres n'exerçant pas dans un établissement de second degré, l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale compétent pour les noter :

Fait à

Le

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE :

AVIS DU RECTEUR D'ACADEMIE :

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/06-349-258 du 10/04/06

MOUVEMENT DES DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE S.E.G.P.A DE COLLEGE - ANNEE 2006/2007

Références :

Décret n°81-482 du 8 mai 1981

Destinataires : Mmes et MM les Principaux de collège dotés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

Affaire suivie par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 09

Je vous informe que le mouvement des Directeurs-Adjointes Chargés de Section d'Enseignement Général et professionnel Adapté de collège aura lieu dans le courant du mois de **MAI 2006**.

Les demandes de mutations seront formulées à l'aide des imprimés réglementaires ci-joints.

Elles seront établies en *4 exemplaires* (un pour l'établissement, le deuxième pour l'Inspection de l'Enseignement Spécialisé, le troisième pour l'Inspection Académique, le quatrième au Rectorat) et déposées auprès des chefs d'établissement **avant le LUNDI 10 AVRIL 2006 et transmises le JEUDI 13 AVRIL 2006 à l'Inspection Académique.**

Je rappelle que le nombre de vœux est limité à 6.

Les Inspections Académiques, après avoir porté leurs avis, m'adresseront l'ensemble des demandes de mutations accompagnées d'un bordereau nominatif pour le **JEUDI 20 AVRIL 2006**

Vous trouverez à titre indicatif, la liste des postes susceptibles d'être vacants à la prochaine rentrée, mais tout poste peut être sollicité.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

RECTORAT
Division des Personnels Enseignants

RENTREE SCOLAIRE 2006

MOUVEMENT DES DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE S.E.G.P.A.
--

Liste des Postes Vacants à la Rentrée Scolaire 2006

ALPES DE HAUTE PROVENCE (04) :

DIGNE LES BAINS

- SEGPA - CLG PIERRE GASSENDI

HAUTES ALPES (05) :

BRIANCON

- SEGPA - CLG LES GARCINS (poste susceptible d'être vacant)

BOUCHES DU RHONE (13):

MARSEILLE :

- SEGPA - CLG JACQUES PREVERT (13^{ème}) (ZEP)
- SEGPA - CLG EDOUARD MANET (14^{ème}) (ZEP)
- SEGPA - CLG GIBRALTAR (14ème)
- SEGPA - CLG ARTHUR RIMBAUD (15ème)
- SEGPA - CLG BARNIER (16ème) (ZEP)

MARTIGUES

- SEGPA - CLG MARCEL PAGNOL

TARASCON

- SEGPA - CLG RENE CASSIN

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/06-349-259 du 10/04/06

**NOTATION ADMINISTRATIVE DES DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE
S.E.G.P.A DE COLLEGE - ANNEE 2005/2006**

Références :
Décret n°59-308 du 14 février 1959
Décret n°81-482 du 8 mai 1981

Destinataires : Mmes et MM les Principaux de collège dotés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

Affaire suivie par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 09

Références :

Décret n°59-308 du 14 février 1959

Décret n°81-482 du 8 mai 1981

Destinataires : Mmes et MM les Principaux de collège dotés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

Affaire suivie par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 09

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la notation des personnels cités en objet, au titre de l'année scolaire 2005/2006 au moyen de la notice individuelle transmise par courrier séparé.

I - PRINCIPES GENERAUX DE NOTATION

Je vous rappelle que les notes proposées s'établissent selon une cotation de 0 à 20 avec utilisation possible d'une première décimale comportant un chiffre pair.

1-1 PROGRESSION DES NOTES

En vue d'éviter des écarts de note entre fonctionnaires d'égal mérite exerçant dans les quatre départements de l'Académie, il convient d'adopter une progression uniforme soit :

- progression annuelle maximale	jusqu'à 19 : 0.4 points
	au delà de 19 : 0.2 points

1-2 Par mesure de simplification administrative, les personnels concernés verront la note et l'appréciation proposée par vos soins validée au niveau rectoral, sous réserve du respect des modalités de progression des notes. Bien entendu, ils pourront saisir s'ils jugent opportun la commission consultative paritaire académique.

II - MODALITES PRATIQUES ET CALENDRIER DES OPERATIONS

2-1 Les appréciations et la note pour l'année scolaire 2005/2006 seront portées par le chef d'établissement au cadre 4 (4-1, 4-2, 4-3, 4-4, 4-5) de la notice administrative.

2-2 L'encadré 5 est destiné au fonctionnaire concerné qui doit prendre connaissance de sa notice de notation (5-1) et qui peut, s'il juge opportun formuler des observations.

2-3 Vous devrez me faire parvenir en retour et au plus tard le **JEUDI 20 AVRIL 2006** directement sous le présent timbre, 2 exemplaires de la notice dont l'original.

*Vous aurez préalablement :

- Conservé 1 exemplaire pour l'établissement
- Remis 1 exemplaire à l'intéressé(e)

Je vous remercie de l'attention toute particulière que vous ne manquerez pas de porter à ce dossier.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DEPARTEMENT :

**DEMANDE DE MUTATION DANS L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT
CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE**

(Cocher les cases correspondantes)

NOM (en capitales) M ☐ Mme ☐ Mlle ☐

PRENOMS :

Né (e) :

DATE DE NAISSANCE :

Célibataire ☐ Marié (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf (ve) ☐

Charges de famille - Enfants à charge

Profession du Conjoint :

Lieu d'exercice :

S'il est membre de l'enseignement, préciser son grade et sa discipline

-

ADRESSE PERSONNELLE :

N° de Téléphone :

MOTIF DE LA DEMANDE

GRADE ACTUEL (corps d'origine) :

ECHELON :

à compter du :

EMPLOIS OU FONCTIONS

Actuelles :

à compter du :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Titres Universitaires Date d'obtention :

Date d'obtention du DDEEAS :

POSTES DEMANDES

logé ou non logé

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

DERNIERE NOTE ADMINISTRATIVE :

DERNIERE NOTE PEDAGOGIQUE :

Certifié exact

Date :

Signature :

Vu et Vérifié

Le Chef d'établissement

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Date :

Signature

AVIS DE L'INSPECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE :
(Enseignement spécialisé) :

Date :

Signature :

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE :

Date :

Signature :

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/06-349-192 du 10/04/06

**INTEGRATION : ACCES EXCEPTIONNEL PAR LISTE D'APTITUDE DES
MAITRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
PRIVE A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS
CERTIFIES, PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL OU DES
PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

**INTEGRATION : ACCES EXCEPTIONNEL PAR LISTE D'APTITUDE DES
MAITRES REMUNERES EN TANT QUE PEGC A L'ECHELLE DE
REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES OU DES
PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ANNEE SCOLAIRE 2006/2007**

Références : Décret 90.1003 du 7/11/1990 et décret 94.357 du 05/05/1994

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés
du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme GONALONS - Tel : 04 42 95 29 05 - Fax : 04 42 95 29 24

Conditions d'accès à l'échelle de rémunération des CERTIFIES, PLP ou PEPS :

- être au 31 août 2005, classé dans l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement, chargés d'enseignement EPS, ou PEGC.
- avoir 5 ans de services effectifs d'enseignement au 1/10/2006.
- être en activité au 01/09/2006.

Procédure :

- Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature en annexe. Ces fiches devront être dûment renseignées et datées par les candidats qui les remettront à leur chef d'établissement accompagnées des copies des titres pour toute première demande** ou tout *nouveau* titre ainsi que du **rapport d'inspection spéciale** pour l'accès à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement.

*NB : ** une demande formulée antérieurement à l'année scolaire passée est assimilée à une nouvelle demande : les pièces doivent être jointes à la fiche de candidature.*

- les demandes dûment visées par le chef d'établissement devront m'être transmises **PAR LA VOIE HIERARCHIQUE**, sous le timbre de la

**DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE
pour le **VENDREDI 12 MAI 2006**, délai de rigueur.**

Toute fiche de candidature **incomplète** ou **parvenue après cette date** sera rejetée.

NOTA BENE :

Les candidats(tes) à l'accès à l'échelle de rémunération des CERTIFIES devront, pour que leur année de stage puisse être validée, avoir en 2006/2007 une occupation réglementaire de service de 9H sur 18H minimum en tant que professeur de collège ou lycée d'enseignement général ou technologique (Un professeur enseignant à titre principal en classe de lycée professionnel étant appelé à poser sa candidature à la liste d'aptitude à l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel).

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

**LISTE D'APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DE CERTAINS
MAITRES CONTRACTUELS REMUNERES EN TANT QU'ADJOINT OU CHARGE D'ENSEIGNEMENT,
A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES**

Décret N°90-1003 du 07 novembre 1990 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande **

☐ Renouvellement

☐ **cochez la case** si vous comptez faire acte de candidature à la liste d'aptitude dite « Tour extérieur Certifié »

☐ **cochez la case** si vous avez aussi fait acte de candidature à la liste d'aptitude dite **Intégration PLP**

DOUBLE CANDIDATURE : COCHEZ LE CHOIX PREFERENTIEL 1 ou 2 **CERTIFIES** ☐ **PLP** ☐

Rappel Les candidat(e)s à l'accès à l'échelle de rémunération des CERTIFIES devront, pour que leur année de stage puisse être validée, avoir en 2006/2007 une occupation réglementaire de service de 9H sur 18H minimum en tant que professeur de collège ou lycée d'enseignement général ou technologique

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/../...

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

→ **ECHELON AU 31 AOUT 2005**

→ **DATE D'ACCES A CET ECHELON**

→ avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? ☐ OUI ☐ NON (**joindre obligatoirement le rapport d'inspection spéciale**)

→ avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection ☐ OUI **préciser la date d'accès : 01/09/2...** ☐ NON

→ êtes-vous titulaire d'une **LICENCE** ou **TITRE** ou **DIPLOME EQUIVALENT** sanctionnant un cycle d'études post secondaire d'au moins **3 ans** précisez lequel :

**** si 1° demande ou titre nouveau, joindre obligatoirement copie du titre**

TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION

Réservé au Rectorat

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2006.

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature et joints les pièces demandées.

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE
SIGNATURE DU MAITRE

A le
.....

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DE CERTAINS
MAITRES CONTRACTUELS REMUNERES EN TANT QU'ADJOINT OU CHARGE D'ENSEIGNEMENT,
A L'ECHELLE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Décret N°90-1003 du 07 novembre 1990 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande **

☐ Renouvellement

☐ **cochez la case** si vous avez aussi fait acte de candidature à la liste d'aptitude dite **Intégration Certifié**

DOUBLE CANDIDATURE : COCHEZ LE CHOIX PREFERENTIEL 1 ou 2 **PLP** ☐ **CERTIFIES** ☐

Un professeur enseignant à titre principal en classe de lycée professionnel devra poser sa candidature à la liste d'aptitude à l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel.

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

➔ ECHELON AU 31 AOUT 2005 ➔ DATE D'ACCES A CET ECHELON ➔ avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? ☐ OUI ☐ NON (joindre obligatoirement le rapport d'inspection spéciale) ➔ avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection ☐ OUI préciser la date d'accès : 01/09/2... ☐ NON ➔ êtes-vous titulaire d'une LICENCE ou TITRE ou DIPLOME EQUIVALENT sanctionnant un cycle d'études post secondaire d'au moins 3 ans précisez lequel **en cas de 1° demande, joindre obligatoirement copie du titre TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION	Réservé au Rectorat
--	--

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2006

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)

(SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION)

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature et joins les pièces demandées.

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE
SIGNATURE DU MAITRE

A le

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DE CERTAINS
MAITRES CONTRACTUELS REMUNERES EN TANT QU'ADJOINT OU CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS,
A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS EPS**

Décret N°90-1003 du 07 novembre 1990 modifié

FICHE DE CANDIDATURE
☐ 1ère demande ** ☐ Renouvellement

☐ **cochez la case** si vous avez **aussi** fait acte de candidature à la **liste d'aptitude** dite **Tour extérieur Professeur EPS**

DISCIPLINE : EPS

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

➔ ECHELON AU 31 AOUT 2005 ➔ DATE D'ACCES A CET ECHELON ➔ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? ☐ OUI ☐ NON (joindre obligatoirement le rapport d'inspection spéciale) ➔ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection ☐ OUI préciser la date d'accès : 01/09/2... ☐ NON êtes-vous titulaire d'une LICENCE , TITRE ou DIPLOME EQUIVALENT sanctionnant un cycle d'études post secondaire d'au moins 3 ans <i>précisez lequel</i> : ** <u>si 1° demande ou titre nouveau, joindre obligatoirement copie du titre</u> TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION	Réservé au Rectorat
---	--

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2006

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)

SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature et joints les pièces demandées.

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE
SIGNATURE DU MAITRE

A le

.....

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DE CERTAINS MAITRES CONTRACTUELS,
REMUNERES EN TANT QUE PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE,
AUX ECHELLES DE REMUNERATION DE PROFESSEURS CERTIFIES
OU DE PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Décret N°94-357 du 5 mai 1994

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande **

☐ Renouvellement

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

TITRES ☐ DEUG ou BTS ou DUT ou titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins deux années. <u>Année d'obtention</u> : ☐ LICENCE ou titre ou diplôme permettant de se présenter aux concours du CAPES, du CAPET, (concours externe CAFEP ou CAER) <u>Année d'obtention</u> ☐ LICENCE STAPS ou titre ou diplôme permettant de se présenter au concours du CAPEPS (concours externe CAFEP ou CAER) <u>Année d'obtention</u> **en cas de 1° demande, joindre obligatoirement copie du titre → ECHELON AU 31 AOUT 2005 → DATE D'ACCES A CET ECHELON TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION	Réservé au Rectorat     
--	---

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2006

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)

(SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION)

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE (Temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature et joins les pièces demandées.

A le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE
SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/06-349-193 du 10/04/06

**TABLEAU D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES
ECHELLES DE REMUNERATION DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT
GENERAL DE COLLEGE ET DE CHARGE D'ENSEIGNEMENT
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ANNEE SCOLAIRE 2006/2007**

Références : Décret 64.217 du 10/03/1964 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés
du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme GONALONS - Tel : 04 42 95 29 05 - Fax : 04 42 95 29 24

**Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de l'échelle de
rémunération de PEGC ou de CE EPS :**

- Avoir, au **31/08/2005**, atteint le 5ème échelon de la hors classe de l'une des échelle de rémunération concernées
- Etre en fonction au **01/09/2006**

Procédure :

Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature en annexe.

La fiche, dûment renseignée et datée par le candidat, sera remise au chef d'établissement et transmise par voie hiérarchique, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

pour le VENDREDI 12 MAI 2006, délai de rigueur.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ANNEXE 1

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE PEGC

Décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande

☐ Renouvellement

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

ECHELLE DE REMUNERATION		Réservé au Rectorat
→ ECHELLE DE REMUNERATION (1) :		
→ ECHELON AU 31 AOUT 2005 :		
→ ANCIENNETE DANS LE 5 ^{ème} ECHELON A LA MEME DATE :		
TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION		
(1) PEGC HORS CLASSE		

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A

le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

ANNEXE 2

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande

☐ Renouvellement

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

ECHELLE DE REMUNERATION ET ECHELON

→ ECHELLE DE REMUNERATION (1) :

→ ECHELON AU 31 AOUT 2005 :

→ ANCIENNETE DANS LE 5^{ème} ECHELON A LA MEME DATE :

TOTAL DES POINTS DE BONIFICATIONS

(1) CE EPS HORS CLASSE

Réservé au Rectorat



Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A

le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/06-349-194 du 10/04/06

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE PROFESSEUR CERTIFIE, PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL, PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE, CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OU DE PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Référence : Décret 64.217 du 10/03/1964 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme GONALONS - Tel : 04 42 95 29 05 - Fax : 04 42 95 29 24

Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la hors classe :

- Etre en fonction au **01/09/2006**
- Avoir, **au 31/08/05**, atteint le 7ème échelon de la classe normale de l'une des échelles de rémunération concernées.

Nota bene : les professeurs certifiés et les professeurs d'EPS doivent de plus justifier **de 7 ans de services effectifs** depuis leur nomination dans leur échelle de rémunération.

Procédure :

Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature en annexe.

Les fiches, accompagnées des copies des titres pour toute **nouvelle** demande (1) **ou pour tout nouveau titre** ou diplôme, dûment renseignées et datées par le candidat, seront remises à leur chef d'établissement et transmises par voie hiérarchique, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

pour le VENDREDI 12 MAI 2006, délai de rigueur.

(1) Sont considérées en renouvellement, les demandes déjà formulées l'année précédente. Si la demande avait été formulée antérieurement, on considère que c'est une nouvelle demande.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT à la HORS CLASSE de l' ECHELLE de REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande **

☐ Renouvellement

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/../...

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

note administrative au 31/08/2005/40

note pédagogique au 31/08/2005/60

TITRES

****NB joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes en cas de première demande**

- ☐ Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) : Année :
- ☐ Admission au CAPES, CAPET, CAPEPS (concours externe CAFEP ou CAER) : Année :
- ☐ Admissibilité au concours de Chefs de travaux : Année :
- ☐ DES ou Maîtrise : Année :
- ☐ DEA ou DESS, diplôme de l' ENEP ou de l' ILEPS : Année :
- ☐ Diplôme d'ingénieur : Année :
- ☐ Diplôme de l'Enseignement technologique homologué niveaux I et II en application de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 :
- ☐ Doctorat d 'Etat
- ☐ Autres diplômes :

ECHELLE DE REMUNERATION & ECHELON

ECHELLE DE REMUNERATION :

CLASSE NORMALE : Echelon au 31 août 2005

Ancienneté dans le 11^{ème} échelon à la même date :

TOTAL DES POINTS de BONIFICATION

Réservé au
Rectorat

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A

le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

Décret N° 64-217 du 10 mars 1964 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande **

☐ Renouvellement

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

établissement situé dans une zone d'éducation prioritaire : 

Note administrative au 31/08/2005..... /40 Note pédagogique au 31/08/2005 (précisez l'année d'obtention) /60 EXERCEZ-VOUS LES FONCTIONS DE CHEF DE TRAVAUX ? oui ☐ non ☐ TITRES **NB joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes en cas de première demande ☐ Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) : Année : ☐ Admission au concours PLP2 (concours externe CAFEP ou CAER) : Année : ☐ Admission par liste d'aptitude de PLP2 : Année : ☐ Admissibilité au concours PLP2 : Année : ☐ Admissibilité au concours PT Chef de Trav., CAPES, CAPET (externe, CAFEP ou CAER) Année : ☐ Admission au concours de Chef de travaux : Année : ☐ Admission au concours de PLP1 ou CAPCET : Année : ☐ Admission par liste d'aptitude de PLP1 : Année : ☐ Année de reconversion effectuée avec succès en tant que PLP2 Année : ☐ Titre ou diplôme sanctionnant après le bac 2 années d'études : 3 années d'études : 4 années d'études : ☐ Diplôme de l'Enseignement technologique homologué niveaux I et II en application de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 : ☐ Diplôme du meilleur ouvrier de France ECHELLE DE REMUNERATION & ECHELON ECHELLE DE REMUNERATION : <u>CLASSE NORMALE</u> : Echelon au 31 août 2005 : Ancienneté dans le 11^{ème} échelon à la même date : TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION	Réservé au Rectorat        
---	--

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A

le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L' ECHELLE DE REMUNERATION DES
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE**

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande **

☐ Renouvellement

DISCIPLINE : OPTION :
 NOM : NOM DE JEUNE FILLE :
 prénom : Date de naissance :/../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

note administrative au 31/08/2005	/40	Réservé au Rectorat
note pédagogique au 31/08/2005	/60	
TITRES		
**NB joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes en cas de première demande ☐ Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) : Année : ☐ Admissibilité au CAPES, CAPET, CAPEPS, PLP2 (concours externe, CAFEP ou CAER) Année : ☐ Doctorat, DEA, DES, DESS, Maîtrise : Année : ☐ Licence ou équivalent: Année : ☐ DEUG ou équivalent : Année :		
ECHELLE DE REMUNERATION & ECHELON ECHELLE DE REMUNERATION : <u>CLASSE NORMALE</u> : Echelon au 31 août 2005 : Ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon à la même date :		
TOTAL DES POINTS de BONIFICATION		

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES
CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié et complété

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande **

☐ Renouvellement

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

note administrative au 31/08/2005/40

note pédagogique au 31/08/2005/60

TITRES

****NB joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes en cas de première demande**

☐ Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) : Année :

☐ Admissibilité au CAPES, CAPET, CAPEPS, PLP2 (concours externe, CAFEP ou CAER) Année :

☐ Brevet Supérieur d'Etat Année :

☐ DEA, DES, DESS, Maîtrise : Année :

☐ Licence STAPS ou P2B Année :

☐ Diplôme ENSEP ou INSEP Année :

☐ Doctorat : Année :

☐ Diplôme UGSEL de professeur d'EPS délivré par l'ENEPEC ou l'ILEPS, Diplôme de monitrice
délivré par l'Ecole normale d'éducation physique féminine catholique

ECHELLE DE REMUNERATION ET ECHELON

ECHELLE DE REMUNERATION :

CLASSE NORMALE : Echelon au 31 août 2005 :

Ancienneté dans le 11^{ème} échelon à la même date :

TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION

Réservé au
Rectorat

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A

le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié et complété

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande **

☐ Renouvellement

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

note administrative au 31/08/2005/40

note pédagogique au 31/08/2005/60

TITRES

****NB joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes en cas de première demande**

☐ Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) :

Année :

☐ Admission au CAPES, CAPET, CAPEPS (concours externe CAFEP ou CAER) :

Année :

☐ Admissibilité au concours de Chefs de travaux :

Année :

☐ DES ou Maîtrise :

Année :

☐ DEA ou DESS, diplôme de l'ENEP ou de l'ILEPS :

Année :

☐ Diplôme d'ingénieur :

Année :

☐ Diplôme de l'Enseignement technologique homologué niveaux I et II en application de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 :

☐ Doctorat d'Etat

☐ Autres diplômes :

ECHELLE DE REMUNERATION ET ECHELON

ECHELLE DE REMUNERATION :

CLASSE NORMALE : Echelon au 31 août 2005 :

Ancienneté dans le 11^{ème} échelon à la même date :

TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION

Réservé au
Rectorat

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A

le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/06-349-195 du 10/04/06

« TOUR EXTERIEUR » TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES AGREGES ET DES PROFESSEURS DE CHAIRE SUPERIEURE « TOUR EXTERIEUR » LISTE D'APTITUDE DES AGREGES ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Références : Décret 64.217 du 10/03/1964 modifié
Décret 72-580 du 04/07/1972 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés
du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme GONALONS - Tel : 04 42 95 29 05 - Fax : 04 42 95 29 24

Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la hors classe de l'échelle de rémunération des AGREGES et des Professeurs de chaire supérieure :

- Etre au 31/08/2005 au 7° échelon de la classe normale.
- Etre en fonction au 01/09/2006
- *Professeur de chaire supérieure : assurer pendant 2 années scolaires, au moins 5 heures d'enseignement dans une classe préparatoire)*

Procédure :

Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature en annexe.

Ces fiches, accompagnées des copies des titres et du dernier rapport d'inspection dûment renseignées et datées par le candidat, remises leur chef d'établissement et transmises par voie hiérarchique, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

pour le VENDREDI 12 MAI 2006, délai de rigueur.

Conditions d'accès à l'échelle de rémunération des AGREGES :

- être en activité au 01/09/2006.
- Etre Professeur Certifié, ou Professeur de Lycée Professionnel ou Professeur d'Education Physique et Sportive. *Les PLP ainsi que les Certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation seront proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé.*
- Avoir 40 ans au moins au 01/10/2006.
- Justifier au 01/10/06 de **10 ans** de services effectifs, **dont 5 ans** dans leur grade actuel (les services accomplis en tant que chef des travaux sont assimilés à des services d'enseignement)

Procédure :

Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature et un curriculum vitae sur le modèle joint en annexe.

Ces documents accompagnés d'une lettre de motivation, des copies des titres et du dernier rapport d'inspection, devront être dûment renseignés et datés par les candidats, puis remis à leur chef d'établissement et transmis par voie hiérarchique, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

pour VENDREDI 12 MAI 2006, délai de rigueur.

Toute fiche de candidature incomplète ou parvenue après cette date sera rejetée.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ANNEXE 1

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGÉ

(décret n°64-217 du 10 mars 1964, art 7)

DISCIPLINE :

NOM : PRENOMS : Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :		NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE : .. / .. /	
NOTE PEDAGOGIQUE arrêtée au 31 AOUT 2005 (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection) Note obtenue : Date de l'inspection : .. / .. /			A remplir par le rectorat POINTS NOTE
TITRES à la date limite de dépôt des candidatures (1) (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) ☐ Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER) 20 pts ☐ DEA ou DESS, titre d'ingénieur, DES (uniquement disciplines juridiques, politiques et économiques) : 10 pts ☐ Doctorat d'Etat ou Doctorat 3^{ème} Cycle ou titre de Docteur-Ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 20 pts. ☐ Tout titre ou diplôme français ou étranger autres que ceux ci-dessus mentionnés dont l'obtention requiert au minimum 5 années d'études supérieures : 10 pts (joindre une attestation de l'autorité les ayant délivrés indiquant le nombre d'années normalement requis pour leur obtention. Les titres et diplômes étranger devront être traduits en français et authentifiés)			POINTS TITRES
ECHELON AU 31 AOUT 2005 (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) Echelon : Date d'entrée dans le 11 ^{ème} échelon : .. / .. / Ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon au 31/08/2005 : Ans : ... Mois : ... Jours : ...			POINTS ECHELON
AFFECTATION EN ZEP : 10pts (1) OUI ☐ NON ☐			POINTS ZEP
FONCTIONS DE CHEF DE TRAVAUX 10 pts (non cumulable avec la bonification accordée au titre de l'affectation en ZEP) (1) OUI ☐ NON ☐			POINTS CHEF DE TRAVAUX TOTAL POINTS

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à, le

Signature

Avis du Recteur

ANNEXE 2

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

LISTE D'APTITUDE ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGÉ

Décret 72-580 du 04/07/1972 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

DISCIPLINE : OPTION :

NOM PRENOM (Nom de jeune fille éventuellement)					
DATE DE NAISSANCE					
TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES (Année d'obtention)					
ECHELON DATE DE PROMOTION DANS CET ECHELON					
TYPE DE CONCOURS DATE DE LA SESSION					
ETABLISSEMENT D'EXERCICE (DENOMINATION PRECISE)					
DETAIL DU SERVICE D'ENSEIGNEMENT ASSURE PENDANT LA PRESENTE ANNEE SCOLAIRE (PRECISER LES CLASSES)					
NOTES PEDAGOGIQUES OBTENUES AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
AVIS DE L'INSPECTEUR					
AVIS MOTIVE DU RECTEUR					

LISTE D'APTITUDE ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGÉ

CURRICULUM VITAE 1/2

NOM PATRONIMIQUE NOM MARITAL

PRENOM DATE DE NAISSANCE .. / .. /

DISTINCTIONS HONORIFIQUESGRADE

A. FORMATION

a) Formation initiale (titres universitaires français au delà de la licence, diplômes ou niveau d'homologation (*pour les diplômes d'enseignement technologique*), titres étrangers et date d'obtention, ENS...)

- date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /

b) formation continue (qualifications)

- date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /

B. MODE d'ACCES à l'ECHELLE de REMUNERATION ACTUELLE :

1) Concours obtenus (1) et date d'obtention :

- date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /

2) Liste d'aptitude :

-

C. CONCOURS PRESENTES (enseignement ou autres) (2)

- date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /
 - date : .. / .. /

(1) CAFEP & CAER CAPES,CAPET,PEPS,PLP *préciser interne, externe, réservé* , IPES

(2) éventuellement : bi-admissibilité à l'agrégation...

LISTE D'APTITUDE ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGÉ

CURRICULUM VITAE 2/2

D. ITINERAIRE PROFESSIONNEL

Poste occupé au 1/09/2006 :

Type d'établissement LGTP LPP CP ZEP	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classe) & nature du poste	Date d'affectation

Postes antérieurs (6 derniers postes) :

Type d'établissement LGTP LPP CP ZEP	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement(classe) & nature du poste	Durée d'affectation

E. ACTIVITES ASSUREES

- a) Mise en œuvre des nouvelles technologies, aide individualisée aux élèves, professeur principal coordonnateur de la discipline, travaux personnels encadrés, **conseiller pédagogique**, formation continue, membre de jury.

-
-
-
-

- b) En matière de recherche scientifique ou pédagogique :

-
-
-
-

- c) Travaux, ouvrages, articles, réalisations :

-
-
-
-

Fait à

le

Signature

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/06-349-196 du 10/04/06

« TOUR EXTERIEUR » ACCES PAR LISTE D'APTITUDE DES MAITRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE, A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES OU DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Référence : Décret 64.217 du 10 mars 1964 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme GONALONS - Tel : 04 42 95 29 05 - Fax : 04 42 95 29 24

Conditions d'accès à l'échelle de rémunération :

des CERTIFIES

- justifier d'une licence ou titre fixé par l'arrête du 6 janvier 1989 (RLR 822-0).
- être maître contractuel ou agréé en fonction **au 01/09/2006**
- **avoir 40 ans** au moins au **01/10/2006**
- **avoir 10 ans** de services d'enseignement effectifs, **dont 5 ans** dans une échelle de rémunération en tant que titulaire au **01/10/2006**.

des PEPS

- justifier d'une licence ou titre fixé par l'arrête du 6 janvier 1989 (RLR 822-0).
- être maître contractuel ou agréé en fonction **au 01/09/2006**
- **avoir 40 ans** au moins au **01/10/2006**
- **avoir 10 ans** de services d'enseignement effectifs, **dont 5 ans** dans une échelle de rémunération en tant que titulaire.

NB : les maîtres ne justifiant pas d'une licence ou titre fixé par l'arrête du 06/01/1989 (maîtres CE EPS ou PEGC valence EPS) peuvent faire acte de candidature sous réserve de justifier **de 15 ans de services d'enseignement effectifs dont 10 accomplis en tant que maître contractuel ou agréé** rétribué dans une échelle de rémunération de personnel enseignant titulaire.

Procédure :

- Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature en annexe.
Ces fiches devront être dûment renseignées et datées par les candidats qui les remettront à leur chef d'établissement, accompagnées des copies des titres ainsi que du **dernier rapport d'inspection et du dernier arrêté de promotion**

Les demandes dûment visées par le chef d'établissement devront m'être transmises **PAR LA VOIE HIERARCHIQUE**, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

pour le VENDREDI 12 MAI 2006, délai de rigueur.

Toute fiche de candidature **incomplète** ou **parvenue après cette date** sera rejetée.

NOTA BENE :

Les candidats(tes) à l'accès à l'échelle de rémunération des CERTIFIES devront, pour que leur année de stage puisse être validée, **avoir en 2006/2007** une occupation réglementaire de service de 9H sur 18H minimum en tant que professeur de collège ou lycée d'enseignement général ou technologique (un professeur enseignant à titre principal en classe de lycée professionnel étant appelé à poser sa candidature à la liste d'aptitude à l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel).

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

FAUTE DE JUSTIFICATIF, aucune bonification ne sera accordée.

ACCES à l'ER de Certifié ou de PEPS : **10 ans de services d'enseignement effectifs dont 5** accomplis en qualité de maître contractuel ou agréé rétribué dans une catégorie de personnel enseignant titulaire.

ACCES à l'ER de PEPS des CE EPS ou des PEGC à valence EPS : **15 ans de services d'enseignement effectifs dont 10** accomplis en qualité de maître contractuel ou agréé rétribué dans une catégorie de personnel enseignant titulaire.

(1) les services doivent être approuvés par le Recteur d'Académie. Ils constituent une des conditions de recevabilité de la candidature

A

..... le **SIGNATURE DU MAITRE**

Avis du Recteur